

## Station de pompage des eaux pluviales St-Joseph et exutoire (CP000664)

### Questions/Réponses

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
1	Accès pendant les travaux	Pendant combien de temps chaque rue sera-t-elle en chantier, sachant que les travaux se déplaceront d'une rue ou d'une partie de rue à l'autre au cours de la période de deux ans?	<p>Le calendrier définitif des travaux sera déterminé par l'entrepreneur retenu; toutefois, il est prévu que les travaux sur les infrastructures souterraines soient d'abord réalisés dans chaque rue, puis que la surface soit remise en état. En fonction du nombre d'équipes fournies par l'entrepreneur, plusieurs rues pourront être en chantier en même temps. Des mesures seront prises pour limiter la circulation et limiter autant que possible les répercussions.</p>
2	Accès pendant les travaux	Accès pour les véhicules d'urgence, en particulier lorsque des véhicules sont stationnés de part et d'autre de la chaussée.	<p>Pendant les différents travaux de réfection de la chaussée, le stationnement sur rue sera interdit. L'accès local sera maintenu pour les résidents, les propriétaires d'entreprises et les véhicules d'urgence, mais vous devrez peut-être garer votre véhicule plus loin de votre destination que d'habitude. La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité, c'est pourquoi elle met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux zones de construction et aux secteurs avoisinants.</p> <p>Les largeurs de voie proposées respectent les normes de la Ville d'Ottawa et ont été calculées pour accueillir les volumes de circulation et les types de véhicules prévus, y compris les autobus, les camions et les véhicules d'urgence. L'objectif est de trouver un équilibre entre, d'une part, la fluidité de la circulation et, d'autre part, la sécurité de tous les usagers ainsi que l'accessibilité pour chacun.</p> <p>Le stationnement peut être limité à un seul côté des chaussées plus étroites afin de garantir le passage des véhicules.</p>

Sujet	Question	Réponse
3	Accès pendant les travaux  Quelles sont les répercussions sur l'accès aux propriétés pendant les travaux?	<p>L'accès à votre résidence sera maintenu en tout temps. Lorsque les travaux se dérouleront directement devant chez vous, il pourrait arriver que vous n'ayez pas accès à votre entrée pendant quelques jours. Vous en serez avisé environ 72 heures à l'avance, et des permis de stationnement sur rue temporaires vous seront remis, ce qui vous permettra de vous garer dans les rues avoisinantes. Il s'agit d'une pratique courante lorsque des projets de réfection routière ont lieu. Si vous avez des besoins particuliers en matière d'accessibilité, veuillez en informer le <a href="#">gestionnaire de projet de la Ville</a> afin de déterminer si des mesures d'adaptation peuvent être mises en place.</p> <p>En général, l'accès local sera maintenu tout au long des travaux pour les automobilistes, les piétons et les cyclistes. Il faut s'attendre à un certain niveau de bruit et de vibrations pendant les travaux, mais ces derniers seront réalisés conformément aux règlements de la Ville qui limitent les heures de travail et les niveaux de bruit sur les lieux récepteurs (c.-à-d. les résidences).</p> <p>Selon les modalités de son contrat, l'entrepreneur est tenu de préparer un plan de contrôle de la circulation piétonnière sur le chantier qui assurera le maintien de voies sûres et accessibles pour tous les piétons circulant sur le chantier et en périphérie de celui-ci. Le plan doit faire en sorte que les personnes handicapées ainsi que celles qui ont des besoins en mobilité accrus (parents avec des poussettes ou de jeunes enfants, personnes âgées utilisant des cannes, des marchettes ou des fauteuils roulants, etc.) puissent circuler sur le chantier et aux alentours. L'équipe responsable projet pourra examiner les problèmes d'accessibilité causés par les travaux et trouver des solutions pour y remédier.</p>
4	Accès pendant les travaux  Est-il possible d'accéder à la rue St-Patrick et à la rue St-Andrew depuis la rue Bruyère dans le tronçon qui n'est pas en chantier?	L'intersection de la rue St-Andrew et de la rue Rose ne sera pas directement touchée par les travaux; toutefois, il faudra procéder à la fermeture temporaire de l'intersection de la rue Bruyère et de la rue Rose pendant l'exécution des travaux sur les infrastructures souterraines et de surface. Les résidents et les autres usagers de la rue devront trouver d'autres itinéraires, au besoin.

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
5	Accès pendant les travaux	Les travaux auront-ils une incidence sur l'accès au parc Bordeleau?	<p>L'accès au parc Bordeleau sera maintenu pendant toute la durée des travaux, mais certaines parties du parc, notamment les courts de tennis et l'aire de jeux d'eau, pourraient ne pas être accessibles en permanence. Par exemple, la structure de jeux adjacente à la station de pompage située à l'angle des rues Bruyère et Forsey sera fermée au public pendant une partie de la saison de construction 2026 et 2027 en raison des travaux effectués sur la station de pompage et son exutoire. La fermeture de ces installations est une mesure de sécurité.</p> <p>Bien que le calendrier exact des travaux ne soit pas connu à l'heure actuelle, et qu'il ne le sera pas nécessairement avant que la Ville ait retenu les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux, il n'est pas possible de limiter la durée des travaux à proximité de ces installations. Les travaux relatifs à la station de pompage et à son exutoire sont soumis à des restrictions fédérales en matière de calendrier pour la rivière Rideau qui ne permettent l'exécution de travaux qu'entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 14 mars de chaque année.</p>
6	Accès pendant les travaux	Quelles seront les répercussions des travaux sur l'accès au garage de stationnement du 316, rue Bruyère?	<p>La Ville reconnaît que l'accès au garage de stationnement et à la zone d'embarquement/débarquement/livraison/déménagement est un élément important pour tous les résidents de l'immeuble Waterstreet Apartments. Nous travaillerons avec les représentants de l'immeuble pour réduire autant que possible les répercussions sur les résidents. L'accès au garage de stationnement sera maintenu lorsque la situation le permettra; toutefois, lorsque les travaux bloqueront l'accès au garage, les résidents seront informés suffisamment à l'avance pour pouvoir déplacer leurs véhicules vers les places de stationnement sur rue adjacentes et recevront des permis de stationnement temporaires.</p> <p>Une zone de chargement vient d'être créée sur la rue Bruyère, près de la rue Rose. La Ville peut mettre en place une zone de chargement temporaire sur la rue Rose, juste au sud de la rue Bruyère, et elle examinera la possibilité d'aménager une zone de chargement temporaire sur le côté sud de l'immeuble (rue St-Andrew), devant l'entrée sud de l'immeuble.</p>
7	Puisards	Y aura-t-il d'autres puisards?	Oui, de nouveaux puisards sont prévus afin d'améliorer le drainage de la chaussée et d'assurer une collecte adéquate des eaux de ruissellement. Certains puisards seront réinstallés à leur emplacement actuel, là où cela est nécessaire (c.-à-d. aux points bas). Il est à noter que le système de drainage des eaux pluviales est conçu pour permettre une certaine accumulation temporaire de l'eau sur la chaussée afin de protéger les réseaux récepteurs et d'éviter les surcharges en cas de fortes pluies.

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
8	Durée des travaux	Quelle sera la durée des travaux?	<p>Les travaux devraient commencer en juin ou en juillet 2026 et se poursuivre jusqu'à la fin du mois de novembre 2027.</p> <p>Comme les travaux dureront deux ans, une période d'arrêt hivernal est prévue entre la fin de l'automne 2026 et le printemps 2027.</p> <p>Une fois l'entrepreneur choisi, celui-ci établira un calendrier qui répondra au mieux à ses besoins afin de pouvoir réaliser les travaux dans les délais impartis.</p>

Sujet	Question	Réponse
9 Bruits et vibrations causés par les travaux	Comment la Ville encadrera-t-elle les vibrations, le bruit et la perturbation de la faune causés par les travaux?  Les équipements d'excavation lourds produisent de fortes vibrations susceptibles d'endommager les fondations, les entrées de cour, les murs de soutènement et les infrastructures souterraines. Les niveaux de vibration et de bruit seront-ils contrôlés afin de protéger les résidences, les animaux domestiques et la faune dans le parc de la CCN situé à proximité?	<p>Bien que la Ville et l'entrepreneur prennent toutes les dispositions possibles pour limiter les répercussions sur les résidents et les entreprises, certaines périodes de travaux auront des conséquences directes ou indirectes sur la vie quotidienne des résidents. La Ville d'Ottawa est déterminée à respecter les besoins des résidents et à maintenir l'accès à leurs résidences tout en assurant une exécution sécuritaire et efficace du projet.</p> <p>Il faut s'attendre à des niveaux élevés de bruit et de vibrations pendant les heures de travail. Le <i>Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa</i> (n° 2017-255) autorise les activités de construction en semaine entre 7 h et 22 h. Le samedi, les travaux sont également autorisés entre 7 h et 22 h, tandis que le dimanche, les jours fériés et les jours de fête, ils le sont entre 9 h et 22 h. Si des travaux de nuit ou de fin de semaine sont requis dans le cadre du présent projet, la Ville vous en informera à l'avance. Une dérogation au <i>Règlement sur le bruit</i> devra être obtenue pour les travaux de nuit, et celle-ci sera indiquée dans le même avis.</p> <p>Il est probable que des vibrations soient ressenties, en particulier pendant le compactage du sol à l'aide d'un rouleau compresseur lourd en acier; toutefois, de telles vibrations sont courantes pendant les travaux de construction routière de la Ville et ne devraient pas endommager les propriétés. Un programme de contrôle des vibrations sera inclus dans le contrat de l'entrepreneur retenu par la Ville en vertu duquel ce dernier devra installer des moniteurs de vibrations (sismographes) à divers endroits dans la zone touchée par le projet afin d'assurer un suivi des niveaux de vibrations dans le sol.</p> <p>Les limites maximales de vibrations autorisées sont déterminées au moment de la préparation du contrat. Les travaux doivent être interrompus immédiatement en cas de dépassement de ces limites, jusqu'à ce qu'une solution puisse être mise en œuvre pour réduire les vibrations. Il convient de noter que, avant le début des travaux, l'entrepreneur fera appel à un expert-conseil indépendant pour documenter l'état extérieur des maisons. Des inspections de l'intérieur des résidences, sur consentement du propriétaire, peuvent également être effectuées.</p>
10 Saison des travaux de construction	Qu'est-ce qu'une saison des travaux de construction type?	<p>Une saison des travaux de construction type s'étend du printemps (avril à début juin) jusqu'à la fin de l'automne (octobre à novembre).</p> <p>Dans le cas des projets dont la réalisation s'étale sur plusieurs années, une période d'arrêt est généralement observée entre la fin de l'automne (octobre à novembre) et le printemps (avril à début juin), période pendant laquelle le chantier est nettoyé et sécurisé.</p>

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
11	Dommages	Qui dois-je appeler si ma propriété est endommagée en raison des travaux?	La Ville oblige l'entrepreneur à souscrire une assurance de responsabilité et à prendre l'entièvre responsabilité des travaux, ainsi que des dommages constatés relativement à ces travaux. Si vous constatez des dommages, faites parvenir à l'entrepreneur général un courriel décrivant ces dommages et accompagné de photos et de vos coordonnées. Veuillez noter qu'avant le début des travaux, l'entrepreneur fera appel à un expert-conseil indépendant pour photographier l'état des bâtiments.
12	Livraisons	Quelle sera l'incidence des travaux de construction sur les livraisons?	Les livraisons à domicile ne seront pas perturbées de manière considérable; toutefois, les résidents qui attendent des livraisons volumineuses nécessitant des véhicules de livraison plus grands devront peut-être s'organiser avec l'équipe du chantier afin de s'assurer que leur domicile reste accessible malgré les travaux.

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
13	Inconvénients	Quels sont les inconvénients ou les répercussions à prévoir pendant les travaux?	<p>Bien que la Ville et l'entrepreneur s'efforcent de limiter autant que possible les répercussions des travaux sur les résidents et les propriétaires d'entreprises, certaines périodes de travaux auront des conséquences directes ou indirectes sur la vie quotidienne des résidents et des propriétaires d'entreprises. La Ville d'Ottawa est déterminée à respecter les besoins des résidents et à maintenir l'accès à leurs résidences tout en assurant une exécution sécuritaire et efficace du projet.</p> <p>Les répercussions prévues comprennent ce qui suit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interruptions momentanées de l'approvisionnement en eau afin d'isoler le chantier, de mettre en place un système temporaire d'approvisionnement en eau hors sol et de rebrancher votre service d'approvisionnement en eau au nouveau système.</li> <li>• Interdiction du stationnement sur rue afin d'assurer le bon déroulement des travaux liés à la nouvelle infrastructure.</li> <li>• Interdiction momentanée de l'accès aux entrées de cour lorsque des travaux seront effectués devant les résidences. Les résidents qui n'auront pas accès à leur entrée de cour recevront un permis de stationnement sur rue.</li> <li>• Dans de nombreux cas, il y aura peu ou pas de travaux réalisés sur des propriétés privées. Les travaux qui auront lieu près de la limite des propriétés consisteront à remplacer les conduites de branchement d'eau et d'égout et à effectuer des travaux mineurs de nivellement et d'aménagement paysager pour faire la liaison avec les cours avant adjacentes. Si des travaux doivent être effectués sur une propriété privée, le propriétaire en sera informé à l'avance.</li> <li>• Pendant la durée des travaux, la circulation sera temporairement perturbée, mais la circulation locale sera maintenue. Dans certains cas, la voie publique pourra être limitée à la circulation locale uniquement ou transformée temporairement en voie à sens unique.</li> <li>• Les travaux peuvent générer de la poussière, mais celle-ci sera atténuée par le balayage des rues, l'application de produits abat-poussière, etc.</li> </ul>
14	Inconvénients	Le contrat de construction prévoit-il des pénalités en cas de retards imputables à l'entrepreneur? Les résidents recevront-ils une indemnisation en cas de retards importants?	<p>Le contrat de construction de la Ville contient des clauses précisant les dates d'achèvement des travaux. Lorsque ces dates sont dépassées sans motif valable, la Ville est en mesure de récupérer les coûts encourus par l'équipe responsable du projet sous forme de dommages-intérêts. Les sommes ainsi récupérées visent à compenser les coûts supplémentaires induits pour la Ville et ne sont pas versées aux résidents concernés.</p>

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
15	Véhicules électriques	De nombreux résidents utilisent des bornes de recharge pour véhicules électriques à domicile. Les interruptions de courte durée sont gérables, mais des fermetures répétées ou prolongées de plusieurs jours des entrées de cour représentent un coût supplémentaire, car les bornes de recharge publiques sont beaucoup plus chères. Il serait utile d'obtenir des précisions sur la durée habituelle des interruptions d'accès.	Les résidents possédant des véhicules électriques devront trouver d'autres moyens de recharge lorsqu'ils ne pourront avoir accès à leur propriété. L'utilisation de rallonges dans l'emprise publique n'est pas autorisée.  L'équipe responsable du projet s'efforcera de limiter les perturbations et de fournir des solutions de recharge, lorsque la situation le permettra, notamment en rétablissant l'accès pendant la nuit afin de permettre la recharge des véhicules.
16	Déchets	Le ramassage des déchets et des matières recyclables ainsi que le déneigement seront-ils perturbés pendant les travaux?	L'entrepreneur de la Ville est responsable de la coordination du ramassage des déchets et des matières recyclables et du déneigement dans la zone des travaux. Les propriétaires peuvent sortir leurs bacs comme d'habitude, et l'entrepreneur veillera à ce que leur contenu soit ramassé. La Ville continuera d'assurer comme d'habitude tous les services municipaux à l'extérieur du chantier. L'équipe responsable du projet assurera un suivi attentif de ces activités durant les travaux.
17	Déchets	Quelles seront les répercussions sur le ramassage des déchets?	L'entrepreneur sera informé du calendrier de collecte des déchets et devra veiller à ce que l'accès soit libre afin que les déchets puissent être ramassés en bordure de rue. Si le camion à ordure ne peut circuler pour quelque raison que ce soit, l'entrepreneur est tenu de déplacer les bacs de déchets de la bordure de rue jusqu'à un point de collecte où ils pourront être vidés. Les bacs vides seront ensuite retournés aux entreprises ou aux propriétaires concernés.

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
18	Préoccupations d'ordre géotechnique	Les travaux auront-ils une incidence sur le tassement de consolidation du sol des propriétés adjacentes et sur la structure des bâtiments?	Le tassement de consolidation se produit généralement lorsque les sites argileux sont soumis à des charges de remblayage importantes ou à un abaissement prolongé du niveau des eaux souterraines, ce qui entraîne une augmentation des contraintes sur les sols argileux sous-jacents. Les travaux d'excavation et d'assèchement liés à ce projet sont relativement courts, et l'évaluation géotechnique indique que le risque de tassement pour les travaux prescrits est faible. Compte tenu des problèmes survenus précédemment dans le secteur, un programme de surveillance quotidienne du tassement sera mis en œuvre pendant les travaux afin que l'on puisse surveiller les bâtiments situés à moins de 25 mètres de l'excavation, y compris les relevés d'élévation de référence et une série de relevés finaux un mois après l'achèvement des travaux. Si un tassement inacceptable est observé, les travaux seront interrompus jusqu'à ce qu'un plan d'atténuation approprié soit élaboré afin de garantir la sécurité et la protection continues des bâtiments situés à proximité du chantier.
19	Niveau des eaux souterraines	Les travaux sont réalisés dans le tronçon de la rivière Rideau qui a été remblayé.  Quel est le niveau actuel des eaux souterraines? Va-t-il changer pendant et après les travaux?  Quelles mesures sont prises pour limiter le rabattement de la nappe phréatique et les répercussions sur les sols environnants?	Le sous-consultant en géotechnique de la Ville a terminé la surveillance à long terme du niveau des eaux souterraines dans deux des puits de surveillance installés lors des premières études, dont les relevés ont été effectués toutes les heures pendant un an. Le niveau moyen des eaux souterraines était d'environ 2 mètres sous la surface du sol.  Le niveau des eaux souterraines sera temporairement abaissé pendant les travaux, exclusivement dans les limites des excavations, mais il reviendra à son niveau statique après la fin des travaux.  La durée des travaux est relativement courte, et les études géotechniques et hydrologiques indiquent que le site présente un faible risque de migration importante de contaminants provenant d'anciennes décharges situées à proximité.
20	Répercussions sur les caractéristiques des propriétés	Qui est responsable du remplacement des biens privés endommagés par les travaux?	Les travaux, qui se dérouleront dans l'emprise de la Ville, pourraient avoir des répercussions sur une partie des propriétés privées adjacentes au chantier. La Ville remettra en état les parties des aménagements paysagers, des murs de soutènement, des entrées de cour et des allées piétonnes qui auront été perturbées par les travaux; si toutefois il y a, sur l'emprise de la Ville, des végétaux ou d'autres biens que vous voulez conserver, nous vous suggérons de les déplacer avant l'exécution des travaux. Tout dommage causé à une propriété privée sera réparé par l'entrepreneur.

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
21	Répercussions sur les caractéristiques des propriétés	La Ville, l'entrepreneur ou les deux sont-ils entièrement assurés pour indemniser les résidents de tout dommage matériel causé par les travaux?	L'entrepreneur de la Ville assume l'entièvre responsabilité des travaux jusqu'à ce que le projet soit terminé. Des représentants de l'entrepreneur de la Ville vous demanderont la permission d'inspecter votre propriété avant le début des travaux à proximité de celle-ci. Nous vous recommandons de consentir à cette inspection, car elle pourrait contribuer à établir, une fois les travaux terminés, les répercussions que le projet pourrait avoir eues sur votre propriété. D'autres informations vous seront fournies avant le début des travaux.

Sujet	Question	Réponse
22 Remplacements des conduites de raccordement	La Ville fournira-t-elle les coordonnées des personnes-ressources aux résidents qui désirent remplacer les conduites de raccordement aux services d'égout et d'alimentation en eau de leur maison?	<p>Si un propriétaire veut remplacer les conduites de raccordement sur sa propriété, il est de sa responsabilité de prendre les dispositions nécessaires avec un entrepreneur indépendant pour faire exécuter ces travaux avant ou après les travaux de la Ville. La Ville d'Ottawa a un programme pour subventionner le coût de remplacement des conduites de raccordement en plomb. Si le propriétaire souhaite réaliser ces travaux, il lui est recommandé d'en discuter avec le <a href="#">gestionnaire de projet de la Ville</a> afin de s'assurer que les activités sur son terrain sont coordonnées avec celles de l'entrepreneur de la Ville et que les travaux peuvent être réalisés de manière efficace et sécuritaire.</p> <p><b>Option 1</b> — Vous pouvez décider de faire les travaux vous-même en faisant appel à votre propre entrepreneur. Il n'y a qu'une contrainte : vous ne pouvez pas faire vos travaux pendant que l'entrepreneur de la Ville travaille non loin de chez vous et lorsque ce dernier remplace la conduite de raccordement au service d'eau jusqu'à la limite de votre propriété. Les travaux qui se dérouleraient en même temps sur votre terrain, non loin du chantier, pourraient poser des risques pour la sécurité de l'entrepreneur de la Ville. Il est possible que vous puissiez exécuter des travaux lorsque l'entrepreneur de la Ville travaille à une certaine distance de votre résidence, mais il faudrait tout d'abord vous entendre avec l'entrepreneur de la Ville. Vous pouvez aussi remplacer votre conduite de raccordement au service d'eau avant ou après les travaux de la Ville. Pour les deux options ci-dessus, vous pouvez demander une remise pouvant atteindre 1 000 \$ dans le cadre du Programme de remplacement des conduites en plomb si c'est le type de conduite que vous avez. Notez également qu'un permis de construire est obligatoire. Pour en savoir plus sur le Programme de remplacement des conduites en plomb, veuillez cliquer sur <a href="http://ottawa.ca/conduitesenplomb">ottawa.ca/conduitesenplomb</a>.</p> <p><b>Option 2</b> — Il se peut que l'entrepreneur de la Ville soit disposé à remplacer votre conduite de raccordement au service d'eau alors qu'il procède au remplacement de la conduite de raccordement qui se rend jusqu'à la limite de votre propriété. Si l'entrepreneur de la Ville accepte de le faire et que vous retenez cette option, vous devrez alors embaucher l'entrepreneur de la Ville et le payer directement. Si cette option vous intéresse, vous n'avez qu'à communiquer avec l'entrepreneur pour connaître sa disponibilité et les modalités de cette option. Nous vous donnerons les coordonnées de l'entrepreneur de la Ville avant le début des travaux. Pour les deux options ci-dessus, vous pouvez demander une remise pouvant atteindre 1 000 \$ dans le cadre du Programme de remplacement des conduites en plomb si c'est le type de conduite que vous avez. Notez également qu'un permis de construire est obligatoire. Pour en savoir plus sur le Programme de remplacement des conduites en plomb, veuillez cliquer sur <a href="http://ottawa.ca/conduitesenplomb">ottawa.ca/conduitesenplomb</a>.</p>

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
23	Stationnement	Quelles seront les répercussions des travaux sur le stationnement dans la rue Bruyère?	<p>La rue Bruyère sera fermée pendant les travaux, mais la circulation locale sera maintenue afin de permettre aux résidents d'accéder à leur domicile. La durée des travaux sur la rue Bruyère n'est pas encore connue, mais on peut raisonnablement estimer qu'elle sera d'environ trois mois. Pendant ces travaux, le stationnement sur rue sera limité et d'autres solutions devront être trouvées, notamment l'utilisation des rues Forsey et Rose.</p> <p>Veuillez noter que l'accès piétonnier aux résidences sera maintenu en tout temps.</p> <p>Les résidents doivent se préparer à trouver d'autres solutions de stationnement dans les rues avoisinantes lorsque l'accès au stationnement souterrain sera restreint en raison des travaux. L'entrepreneur de la Ville s'efforcera de limiter le plus possible les perturbations liées à l'accès au complexe résidentiel.</p>
24	Station de pompage	Comment la nouvelle infrastructure se compare-t-elle à l'actuelle station de pompage pour ce qui est de la prévention des inondations?	<p>La station de pompage actuelle était destinée à pomper les eaux de drainage acheminées depuis les égouts pluviaux vers la rivière Rideau, mais le système est incapable de pomper ces volumes d'eau lorsque le niveau de la rivière Rideau est élevé. La pompe fonctionne presque en continu, ce qui n'est pas soutenable.</p> <p>Lorsque le niveau de la rivière Rideau sera élevé, le nouveau réseau d'égouts pluviaux détournera l'eau qui s'accumule dans la bâche d'aspiration de la station de pompage vers le réseau d'égouts pluviaux de l'avenue King Edward. Sinon, lorsque le niveau de la rivière Rideau sera bas, l'eau qui s'accumule dans la bâche d'aspiration de la station de pompage sera acheminée vers la rivière Rideau, comme cela s'est toujours fait.</p>
25	Rats	Que puis-je faire si j'ai des inquiétudes au sujet des rats pendant les travaux?	<p>Si vous avez des préoccupations concernant les rats pendant les travaux, le premier réflexe est d'appeler le 311. Lorsqu'une demande de service est créée auprès du 3-1-1 pour une situation quelconque, le service municipal approprié (c'est-à-dire l'équipe des Services des règlements municipaux) en faire l'examen et fournir des conseils ou prendre les mesures qui s'imposent. Si une demande de service du 3-1-1 liée à la présence de rats dans le secteur où se déroule le projet est soumise, l'équipe responsable du projet en sera avisée. La Ville applique des pratiques exemplaires pendant les travaux. Toutefois, si l'équipe des Services des règlements municipaux relève des facteurs environnementaux liés aux travaux qui attirent les rats, l'équipe responsable du projet travaillera avec des agents pour régler la situation.</p>

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
26	Répercussions sur la rivière Rideau	Quelles répercussions les travaux auront-ils sur la berge de la rivière Rideau?	À l'exception des travaux effectués à l'émissaire en béton de la station de pompage, qui est adjacente à la structure de jeux du parc Bordeleau, la berge de la rivière Rideau ne sera pas perturbée par les travaux.
27	Trottoirs	Les trottoirs seront-ils inclinés vers la chaussée ou seront-ils plats?	L'ajout de trottoirs améliore l'accessibilité, surtout si l'on tient compte des dispositifs de modération de la circulation proposés que les personnes ayant une déficience visuelle ou des problèmes de mobilité devraient franchir ou contourner en l'absence de trottoir.  Les trottoirs inclinés proposés présenteront une pente douce d'environ 2 % vers la chaussée afin d'assurer l'évacuation de l'eau, ce qui est la norme dans toute la ville.  Vis-à-vis des entrées de cour, la partie du trottoir la plus proche de la chaussée sera abaissée afin que les véhicules puissent monter sur le trottoir et accéder aux entrées. À ces endroits, la majeure partie du trottoir conservera une surface de marche uniforme et accessible pour les piétons. Lorsque des trottoirs de 1,5 m sont proposés, toute la largeur du trottoir peut être abaissée, tout en conservant la pente transversale de 2 %, pour des raisons d'accessibilité.
28	Neige	Quelle incidence les dos d'âne allongés ont-ils sur le déneigement des rues en hiver?	Même si la forme des dos d'âne allongés est suffisamment prononcée pour ralentir la circulation, elle est également suffisamment progressive pour permettre aux lames des chasse-neige de les franchir sans causer de dommages.
29	Neige	Quelle incidence les travaux auront-ils sur les opérations de déneigement?	Pendant les travaux, l'entrepreneur de la Ville est responsable de la coordination du déneigement sur le chantier. La Ville continuera d'assurer comme d'habitude tous les services municipaux à l'extérieur du chantier. L'équipe responsable du projet assurera un suivi attentif de ces activités durant les travaux.  Les opérations de déneigement des rues situées à l'extérieur du chantier continueront de faire l'objet du suivi et de l'entretien prévus dans les normes de classification des routes de la Ville d'Ottawa.

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
30	Restez informé	De quelle façon la Ville communiquera-t-elle avec les résidents avant et pendant les travaux?	La Ville s'engage à tenir les membres du public informés des projets réalisés dans leur quartier. Pour ce faire, elle utilise diverses méthodes, dont l'envoi d'avis par la poste ainsi que la publication de mises à jour sur le site Web du projet et sur ottawa.ca/fr. Les résidents devraient recevoir un avis par la poste d'une à deux semaines avant le début des travaux, puis des avis de type affichette de porte de 24 à 48 heures avant les interruptions de l'alimentation en eau. Les avis ou les discussions plus urgentes se feront de façon verbale, directement avec l'entrepreneur ou les représentants de la Ville sur place. Les membres de l'équipe du projet sont disponibles pour répondre aux questions du public. Leurs coordonnées seront fournies dans l'avis de travaux envoyé par la poste.
31	Restez informé	Comment puis-je rester informé de l'évolution du projet?	La Ville enverra des avis aux résidents à chaque étape importante du projet, comme le début des travaux et d'autres étapes majeures. Vous êtes également invité à consulter le site Web du projet pour plus de précisions. <a href="http://ottawa.ca/stationdepompagestjoseph">ottawa.ca/stationdepompagestjoseph</a>
32	Égout pluvial	Les eaux pluviales pourraient-elles être acheminées vers la rue St-Patrick, ce qui éviterait d'installer un nouveau réseau sous les rues Bruyère, Rose et Cathcart?	Le réseau d'égouts pluviaux sous la rue St-Andrew n'a pas la capacité requise pour assurer le fonctionnement du nouveau réseau d'égouts pluviaux et pour capter et détourner les volumes d'eau de la station de pompage.
33	Égout pluvial	Quelles mesures seront prises pour prévenir les risques d'inondation pendant les travaux liés à la station de pompage et au clapet antiretour?	Les travaux sont organisés de manière à ce que le nouveau réseau d'égouts pluviaux soit d'abord installé sous les rues Bruyère, Rose et Cathcart. Ainsi, un réseau fonctionnel sera en place pour acheminer les eaux pluviales pendant que les travaux seront effectués sur la station de pompage et ses infrastructures.  Il est à noter que la bâche d'aspiration de la station de pompage et son exutoire donnant sur la rivière Rideau seront isolés de la rivière et du nouveau réseau d'égouts pluviaux pendant que les travaux seront effectués à la station de pompage et sur ses infrastructures.
34	Dispositifs de modération de la circulation	Les dos d'âne allongés auront-ils tous la même hauteur dans toutes les rues? Y en aura-t-il qui n'auront pas de bosse au milieu? Pourquoi certains dos d'âne font-ils toute la largeur de la chaussée et d'autres ont-ils un espace au milieu?	Le projet prévoit l'installation de « dos d'âne allongés », conformément aux normes de la Ville. Ces dos d'âne traversent la chaussée de manière continue et sont légèrement inclinés à chaque extrémité afin de permettre le drainage de l'eau. Aucune interruption du dispositif n'est prévue au milieu de la chaussée.  Les dos d'âne allongés qui comportent un « espace libre » au centre sont appelés « coussins berlinois » et sont généralement utilisés sur les circuits d'autobus afin que ceux-ci puissent les franchir sans difficulté, contrairement aux véhicules plus petits qui sont soumis à une dénivellation verticale.

	<b>Sujet</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
35	Dispositifs de modération de la circulation	Pourquoi les rétrécissements de chaussée et les dos d'âne sont-ils superposés?	<p>Il a fallu combiner le rétrécissement de la chaussée et l'installation de dos d'âne allongés pour atteindre l'objectif global de 30 km/h.</p> <p>Il est souvent difficile de trouver des emplacements appropriés pour les dos d'âne allongés qui soient suffisamment espacés en raison des entrées de cour, des intersections ou des courbes de la route.</p>
36	Dispositifs de modération de la circulation	Avec tous ces dos d'âne et ces avancées de trottoir, je m'inquiète quant à la capacité des véhicules d'urgence à se rendre rapidement à destination. Ne serait-il pas opportun d'en réduire le nombre?	<p>La taille et l'espacement des dispositifs de modération de la circulation sont conformes aux <a href="#">Lignes directrices sur la conception de mesures de modération de la circulation de la Ville</a> et aux lignes directrices intitulées <a href="#">Les rues résidentielles locales : trousse d'outils de modération de la circulation à 30 km/h</a>.</p> <p>Le projet a été réalisé conformément aux dispositions du Plan d'action en matière de sécurité routière, du Guide de modération de la circulation dans les quartiers et de la Trousse d'outils pour la conception des rues dont la vitesse est de 30 km/h, qui ont été élaborés en consultation avec les Services d'urgence afin de ne pas nuire aux délais d'intervention.</p>
37	Dispositifs de modération de la circulation	Quel est le but des dispositifs de modération de la circulation?	<p>Les dispositifs de modération de la circulation ont pour but de réduire la vitesse à laquelle les véhicules circulent et à améliorer la sécurité du couloir pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.</p> <p>Conformément au Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière de la Ville, le présent projet repose sur une vision systémique de la sécurité routière et a pour objectif de réduire la vitesse des véhicules à 30 km/h sur les rues résidentielles locales. L'approche stratégique en matière de conception fait écho à l'engagement de la Ville vis-à-vis du concept Vision Zéro selon lequel une seule perte de vie ou une seule blessure grave en est une de trop.</p> <p>La taille et l'espacement des dispositifs de modération de la circulation sont conformes aux Lignes directrices sur la conception de mesures de modération de la circulation de la Ville et aux lignes directrices intitulées <a href="#">Les rues résidentielles locales : trousse d'outils de modération de la circulation à 30 km/h</a>.</p>
38	Arbres	Qu'entend-on par « arbre mature »?	<p>La Ville définit un arbre mature comme un arbre planté depuis au moins 15 ans et qui semble capable de survivre sans intervention humaine. Son système racinaire peut atteindre l'eau et les nutriments même lorsque la surface du sol semble très sèche. De plus, un arbre mature en milieu urbain est un arbre qui a atteint la hauteur et la taille de couronne maximales attendues pour l'espèce à laquelle il appartient.</p> <p>Pour en savoir plus, veuillez consulter la page <a href="#">Santé des arbres et des forêts   Ville d'Ottawa</a>.</p>

Sujet	Question	Réponse
39	Arbres  Comment les arbres matures seront-ils protégés et comment leur présence est-elle intégrée dans les études techniques?	<p>Les arbres matures doivent être protégés conformément au <i>Règlement sur la protection des arbres</i> de la Ville d'Ottawa.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif premier du <i>Règlement sur la protection des arbres</i> de la Ville d'Ottawa consiste à s'assurer que les arbres sont protégés contre les dommages ou la destruction. Il énonce une marche à suivre quand on fait des travaux près d'un arbre, car celui-ci peut être gravement endommagé si ses racines sont compactées, coupées ou abîmées.</li> </ul> <p>Tous les arbres situés dans les limites du projet ont été examinés par un architecte paysagiste et par l'équipe des Services forestiers de la Ville dans le cadre des études techniques réalisées. Des ajustements ont été apportés aux plans là où se trouvent des arbres vulnérables afin d'augmenter les dégagements aux endroits où des travaux seront exécutés. Des modifications aux installations de service public sont prévues sur l'ensemble du chantier afin de limiter, le cas échéant, les répercussions sur les arbres matures. Il sera également possible d'ajuster les plans au cas par cas une fois les travaux commencés si de nouvelles informations sont portées à notre connaissance.</p> <p>Les arbres qui doivent être conservés seront protégés pendant les travaux. Les dispositions du contrat obligent l'entrepreneur à utiliser certaines mesures de protection. Il doit notamment clôturer les zones entourant les arbres et protéger le tronc de ceux-ci lorsqu'il exécute des travaux à proximité afin de ne pas endommager l'écorce. Dans les zones où des travaux dans la zone racinaire critique sont nécessaires, les meilleures pratiques seront utilisées pour tenter de limiter les perturbations des arbres. Des discussions avec les Services forestiers de la Ville auront lieu au besoin.</p> <p>Les arbres seront protégés le mieux possible. Des dispositifs de protection des arbres seront mis en place au début des travaux. Des travaux d'élagage seront effectués pour permettre à l'équipement de construction de manœuvrer dans les limites du projet.</p>